

COMPTE RENDU

Date : octobre 2015

Affaire suivie par : Madame Marilyn WOIRRET, coordonnatrice des
contrats de sécurité des 6, 7, 14 et 15^{ème} arr,
adjointe au chef de circonscription

Objet : Compte Rendu CSPDA du 5 octobre 2015

Présidence : Mairie, Commissariat, Parquet

Lieu : Mairie du 6^{ème} arrondissement

Présents	Destinataires
Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6 ^{ème} arr Joël Retailleau, directeur de cabinet 6 ^{ème} arr Malcie LAFRIQUE, substitut du Procureur Frederi CHEYRE, chef du 3 ^{ème} district, commissaire central des 5 et 6 ^{ème} arr Sebastien ALVAREZ, commissaire central adjoint 5 ^{ème} et 6 ^{ème} arr Florence LA NOE, commissariat 5 et 6 ^{ème} arr Taline APRIKIAN, conseillère technique chargée de la prévention de la délinquance au cabinet du préfet de police Patrick GOMEZ, chef de la circonscription Sud (6, 7, 14, 15 ^{ème}) de la DPP Marilyn WOIRRET, adjointe au chef de circonscription chargée des partenariats, coordinatrice des CSA des 6, 7, 14 et 15 ^{ème} arr, DPP <u>Elus présents :</u> Jean-Charles BOSSARD, premier adjoint au Maire Anne-Sophie GODFROY-GENIN, adjointe au Maire chargée des relations avec les universités et déléguée à l'innovation et à la recherche Marie-Thérèse LACOMBE, conseillère d'arrondissement déléguée à l'économie sociale et solidarité, à la santé et à la prévention	Les membres du CSPDA

Ouverture par Monsieur LECOQ qui remercie les membres de leur présence.

- **Adoption du compte rendu de la réunion plénière du 8 octobre 2013**

Monsieur LECOQ rappelle que les élections municipales de 2014 ont conduit à ne pas réunir le CSPDA durant cette année. Aux élections municipales a succédé l'écriture du contrat parisien de prévention et de sécurité puis sa déclinaison dans les arrondissements. Il remercie Madame WOIRRET et Monsieur RETAILLEAU pour le suivi de ces travaux dans le 6^{ème} arrondissement, qui se traduisent par l'écriture de fiches spécifiques adaptées au territoire. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

- **Présentation du bilan d'activité des services de police depuis le 1^{er} avril 2015 par Frederi CHEYRE, commissaire central des 5 et 6^{ème} arr**

Afin de présenter l'activité des services de police, Monsieur CHEYRE explique qu'un changement de l'outil statistique ne permet pas de comparer les données actuelles avec celles antérieures au 1^{er} avril 2015. Il indique que l'objet de son intervention est de présenter l'activité des fonctionnaires de police sur le 6^{ème} arrondissement et non pas uniquement les faits constatés.

Pour ce qui concerne les grandes tendances, sur les 8 premiers mois de l'année 2015, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (essentiellement des vols violence) une baisse est constatée. Les atteintes aux biens (en particulier les cambriolages) sont également en baisse dans l'arrondissement. Une hausse légère est déplorée pour les vols à la roulotte. Le commissaire indique qu'il porte une attention particulière sur les comportements qui portent atteinte à la tranquillité publique car il s'agit d'un agrégat qui permet de révéler le sentiment d'insécurité que peut ressentir la population. Pour ce faire, différents outils statistiques sont croisés. Ils regroupent à la fois les faits constatés, les plaintes et le nombre d'interventions des policiers. Ce sont des comportements répréhensibles qui perturbent le quotidien tels que des dégradations de mobilier, des tapages diurnes et nocturnes, des ventes à la sauvette, etc. Cet indicateur sur le 6^{ème} arrondissement est très bon.

Monsieur CHEYRE explique que le nouveau contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS) comprend une série de fiches actions qui ont vocation à s'appliquer sur toute la capitale en sachant que ces fiches sont plus ou moins pertinentes en fonction des territoires. Il ajoute qu'il est également possible de créer des fiches actions qui ne figurent pas dans le CPPS et qui répondent à une problématique locale. Le comité de pilotage (COFIL) d'écriture du contrat de prévention et de sécurité du 6^{ème} arrondissement (CPSA) a, selon cette démarche, abouti au choix de plusieurs fiches actions. Monsieur CHEYRE indique qu'il lui est paru pertinent de décliner ces fiches de deux façons : de manière territoriale et thématique. Ont par conséquent été créés des pôles d'action territoriaux et des pôles d'action dynamiques.

Quatre zones géographiques sont concernées par les pôles d'action territoriaux : la zone touristique Monnaie Saint Michel qui est particulièrement fréquentée par les touristes, le marché Saint Germain, Luxembourg/ Observatoire et la passerelle des Arts.

Les pôles d'action dynamique sont eux transversaux et ne peuvent pas être accolés à un territoire mais correspondent à tout l'arrondissement. Ils correspondent aux fiches actions du CPPS. Ce sont des objectifs qui ont été fixés par la Préfecture de police, le Parquet et la Mairie de Paris. Il s'agit de lutter contre les violences faites aux femmes, lutter contre les violences intrafamiliales, protéger les seniors, mieux partager l'espace commun, réaliser des actions en milieu scolaires, lutter contre l'insécurité routière et réduire les conflits de voie publique induits par certaines personnes en grande précarité.

Sur le quartier Monnaie Saint Michel il s'agit de prévenir les conduites addictives et les conduites à risques, de mettre à l'abri les familles dormant à la rue, de réduire les conflits d'usage induits par certaines personnes en grande précarité dans l'espace public et de promouvoir une vie nocturne apaisée.

Dans le quartier du marché Saint Germain, concerné par la rue de la « soif », les actions menées concernent les conduites addictives, la mise à l'abri des familles dormant à la rue, les conflits d'usage et la vie nocturne apaisée.

Le quartier Luxembourg/ Observatoire a été retenu en raison de la présence de jeunes qui fument du cannabis dans la journée et quelques fois tard le soir et des nombreuses doléances des riverains. Les fiches actions concernées sont la prévention des conduites addictives, la prévention situationnelle et la sécurisation des espaces ouverts au public ainsi que la lutte contre les infractions dans et aux abords des établissements scolaires. Cela se traduit essentiellement par des missions de sécurisation et des patrouilles dans le quartier.

Le secteur de la passerelle des arts est une des vitrines de Paris. Il est concerné par les fiches actions sur le renforcement de la prévention situationnelle, la sécurité des touristes, la lutte contre les ventes à la sauvette.

Monsieur LECOQ ajoute que la situation va sans doute s'améliorer dans les prochains mois. Pendant de longues années, la passerelle a été un lieu de passage pour les pique-niqueurs, alcoolisés pour certains d'entre eux. Le problème a diminué grâce à un arrêté qui prévoyait l'interdiction d'achat et de vente d'alcool dans ce périmètre. La difficulté actuelle réside dans les conséquences des poses de cadenas. Cette concentration de personnes a généré l'apparition de pickpockets, de vendeurs à la sauvette et de joueurs de bonnetaux. Des interventions répétitives des services de police ont été programmées. Par ailleurs, avec l'autorisation de la nouvelle municipalité, commence une campagne de pose de 130 parapets en verre sur quatre mois.

Monsieur LECOQ indique que le marché Saint Germain est actuellement en travaux. La galerie commerciale rouvrira en septembre avec davantage de commerces, plusieurs équipements publics et sans doute plus de fréquentation qui nécessitent de rester vigilant.

Question de la salle :

Monsieur GENTIL, remercie les services de police pour leurs actions et salue les résultats présentés. Il retient particulièrement le nombre de familles sorties de la rue qui est passé de 18 à 190 et s'interroge sur la signification de ces chiffres et leur augmentation.

Monsieur CHEYRE indique qu'il ne s'agit pas d'un chiffre comparatif mais de part d'intervention. Il précise qu'il s'agit de 18 interventions pour des SDF et de 190 pour des indésirables, la main courante informatisée les traitant différemment.

Monsieur LECOQ complète en indiquant qu'une importante action des services de police et de la DPP a été menée. Il ajoute que la mairie alerte régulièrement la Préfecture de police et le Parquet sur la présence d'enfants en bas âge avec leurs parents. Ici, le critère qui prévaut est celui de l'enfance en danger. Or, il est difficile de le caractériser car l'enfant est en présence de ses parents.

Monsieur LECOQ signale qu'entre 2012 et 2014 la Préfecture n'a pas souhaité communiquer sur les chiffres. Il indique que le nouveau logiciel a permis de ne plus prendre en compte les faits déclarés dans le 6^{ème} arrondissement et commis en dehors de celui-ci. Des comparaisons pourront être faites lorsque qu'une série de chiffres significative sera disponible. Monsieur CHEYRE ajoute concernant le nouvel outil statistique, qu'il permet de redistribuer les faits constatés c'est-à-dire que les faits qui ressortent sur le 6^{ème} sont des faits commis sur l'arrondissement.

Enfin, Monsieur LECOQ précise que, bien que les travaux aient pris du retard, le centre de police Saint Sulpice ouvrira bientôt ses portes. Il sera composé d'un dépôt de plainte ouvert 24h/24 et devra intégrer des fonctionnaires ou personnels pour accueillir les nombreux touristes fréquentant l'arrondissement. Jusqu'à cette ouverture, c'est la rue de l'Abbaye qui prend les plaintes. Il comportera également un centre d'appel, un bureau pour le commissaire et il permettra aux différentes équipes de terrain de s'arrêter lorsqu'ils patrouillent dans le 6^{ème} arrondissement.

- Présentation du bilan d'activité du Parquet par Malcie LAFRIQUE, substitut du Procureur

Madame LAFRIQUE rappelle les rôles et missions d'un procureur de la République. Il appartient au Parquet par opposition au siège qui est formé de juges. Le Parquet intervient à 90% lorsqu'il y a une infraction en matière pénale. Sa mission est de veiller à l'application de la loi au nom des intérêts de la société. Concrètement, cela revient à garantir le respect de l'ordre public en exerçant l'action publique qui passe en partie par la répression des infractions. Le procureur et son équipe interviennent en tant que directeurs d'enquête en lien avec la police. Une présence est assurée 24h/24. A l'issue d'une enquête trois possibilités sont ouvertes. Soit l'infraction fait l'objet d'une poursuite devant le tribunal correctionnel, soit l'affaire ne peut pas être poursuivie et elle fait l'objet d'un classement sans suite, soit une alternative aux poursuites est privilégiée. Cette

dernière voie à vocation à absorber la surcharge des tribunaux en proposant des stages, une composition pénale, du travail rémunéré, une indemnisation de la victime, etc.

Une fois que l'enquête est terminée, dans l'hypothèse d'une condamnation, le procureur de la République est chargé de mettre à exécution les peines prononcées.

Le Parquet de Paris est le plus grand de France. Il représente 536 magistrats dont 122 personnes travaillant auprès du procureur de la République. Sa taille impose de le diviser en secteurs de compétence : une équipe pour les affaires économiques et financières, une équipe pour les affaires de terrorisme, une équipe pour la criminalité organisée, une équipe pour l'exécution des peines, une équipe pour la cybercriminalité, une équipe pour la permanence de traitement en temps réel, une équipe pour les affaires en préliminaire et enfin une équipe qui s'occupe des mineurs délinquants et des mineurs victimes. Les infractions spécialisées comme les bonneteaux, relèvent de l'équipe qui traite des affaires économiques et financières. Cela explique qu'un membre du Parquet ne puisse répondre sur toutes les infractions relevant de l'arrondissement.

Concernant les chiffres, Madame LAFRIQUE explique que le Parquet de Paris ne travaille pas par arrondissement mais pour l'ensemble de la capitale. L'attribution d'arrondissement aux magistrats n'est qu'une méthode de répartition du travail. Par conséquent, le Parquet de Paris n'est en mesure de fournir que quelques chiffres pour l'arrondissement. Elle indique qu'en 2014 à Paris, 385 017 procès-verbaux et plaintes ont été reçus. 599 concernaient le 6^{ème} arrondissement, ce qui en fait l'arrondissement le moins criminogène derrière le 2^{ème} arrondissement.

S'agissant plus particulièrement du contrat de prévention et de sécurité, le premier point évoqué par Madame LAFRIQUE est celui des mineurs isolés. Elle explique que le procureur de la République a mis en place une politique pénale particulièrement ferme et réactive. En effet, au cours de l'année 2013, les mineurs étrangers représentaient 47,26% des jeunes déférés. Les infractions constatées sont celles de tentatives d'escroquerie à la charité (jeunes filles qui font signer des pétitions contre de l'argent), des vols aux distributeurs de billets, des vols de portables à l'arraché, des vols de portefeuilles, etc. Le procureur a donné comme instruction que ces mineurs soient directement conduits au tribunal et voient un juge des enfants. Il a souhaité que soit requis des peines d'emprisonnement ferme à leur égard.

Madame LAFRIQUE ajoute que pour beaucoup d'entre eux, ils ne sont que la face cachée de l'iceberg et sont à la fois auteurs et victimes. Le Parquet lutte également contre les réseaux qui envoient ces enfants. Elle note que le nombre de déferrements de mineurs d'origine d'Europe de l'Est est en diminution de 22% sur les 7 premiers mois de l'année 2014 pour les mineurs roumains et moins 60,16% entre 2012 et 2014 pour les mineurs bosniaques.

Un autre point important dans l'arrondissement est celui de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cet objectif parisien est l'une des priorités du procureur de la République. Plusieurs actions ont été mises en place parmi lesquelles : informer la victime que des poursuites peuvent être menées même si elle retire sa plainte, essayer de comprendre pourquoi elle ne souhaite pas déposer plainte, l'entendre de manière particulière si elle ne souhaite pas le faire, déférer l'auteur devant le procureur de la République avec le plus souvent l'interdiction d'entrer en contact avec la victime et/ou l'éviction du conjoint violent du domicile sont privilégiés. Il existe deux dispositifs particuliers en la matière : le téléphone grand danger pour les personnes victimes de conjoints particulièrement dangereux de manière immédiate et l'ordonnance de protection. Des stages de responsabilisation sont également menés pour les auteurs.

Les personnes âgées vulnérables qui sont victimes d'infractions peuvent subir un choc post traumatique et un fort repli sur elles. Pour cela, une convention a été signée entre le TGI, une association et l'hôpital Bretonneau, qui permettra à ces personnes de proposer une consultation particulière en gériatrie avec un suivi psychologique long.

Enfin, Madame LAFRIQUE précise que la lutte contre les activités illicites sur la voie publique, ventes à la sauvette et bonneteaux, est un des champs d'action du Parquet. Le déferrement est demandé en cas de réitération ainsi que des peines d'emprisonnement ferme.

- **Présentation de la démarche d'écriture du contrat de sécurité du 6^{ème} arrondissement (CPSA) par Mme WOIRRET, coordinatrice des contrats de sécurité des 6, 7, 14 et 15^{ème} arr**

Le contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS) a été réécrit et signé en mai 2015. Son but est de fixer les objectifs et les modalités de collaboration entre les partenaires parisiens en matière de prévention et de sécurité. Il est signé par la Maire de Paris, le préfet de Police, le procureur de la République, le préfet de Paris et le Recteur d'académie. Dans sa version 2009/2014, il comportait 25 fiches actions. Le CPPS a été signé pour la période 2015/2020 et comprend 31 fiches actions réparties en trois axes.

Le contrat du 6^{ème} arrondissement est une déclinaison du CPPS adaptée aux problématiques locales. Il est signé par le maire d'arrondissement, le procureur de la République, le commissaire central et le recteur d'académie. Il est animé par un conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA), qui est la forme sous laquelle la présente réunion a lieu. Les travaux de réécriture se font sous la forme d'un comité de pilotage qui est la forme restreinte du CSPDA. Pour l'heure le COPIL s'est réuni deux fois : en mars et en juin. Cela a permis de déterminer un calendrier des travaux, dresser un bilan des actions mises en place sur la période 2010/2015 et d'extraire une liste des priorités pour la période 2016/2020, future temporalité du CPSA. Une clause de revoyure permettra de faire évoluer le contrat durant ce laps de temps si une ou des problématiques nouvelles apparaissent. Le contrat, tel qu'il a été dessiné par le COPIL comprend 11 fiches actions.

- **Présentation du plan d'actions du CPSA 2016/2020 par Monsieur LECOQ, Maire du 6^{ème} arr**

Le contrat est structuré en trois axes. Le premier traite de la prévention de la délinquance des jeunes. Cela concerne les actions de la Mission Prévention Communication (MPC) du commissariat à destination des collégiens et des lycéens pour lutter contre les conduites addictives et les conduites à risques. Le deuxième axe concerne la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, l'aide aux victimes et l'accès au droit. Ce sont des fléaux qui ont été trop souvent négligés par le passé. Soit qu'ils ont été considérés comme secondaires, soit parce que ce sont des choses qui ne sont pas sues. Lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme qui sont des fléaux parfois liés à un manque d'information ou à de la désinformation. Le thème suivant est celui du renforcement de la sécurité des seniors. La population âgée de la capitale est importante. Cela nécessite une assistance sociale mais également qu'elles puissent sortir, faire des courses en toute quiétude. Monsieur LECOQ rappelle l'existence du service Tranquillité Senior de la DPP qui permet de venir chercher des personnes à leur domicile, de les accompagner jusqu'à leur banque pour effectuer un retrait bancaire et de les raccompagner.

Le troisième axe s'attache à l'amélioration de la tranquillité publique. Ce point a été longuement traité par Monsieur CHEYRE. Cela concerne la passerelle des arts, le quartier Latin et tous les quartiers entre la Seine et le boulevard Saint Germain, jusqu'à la place Saint Sulpice ainsi que le cas particulier des jardins de l'Observatoire. Une fiche action est consacrée à la promotion d'une vie nocturne apaisée. Les rues les plus étroites de l'arrondissement sont principalement touchées : rues Princesse, Canettes et Guisarde ou encore la rue du dragon et les rues proches.

Une autre fiche action traite de la lutte contre toutes les formes de mendicité dans l'espace public, phénomène pour lequel Mme LAFRIQUE a rappelé l'efficacité de la justice dans le démantèlement des réseaux. Concernant les très jeunes mineurs présents sur l'espace public, il convient de noter que l'action de la Préfecture et du Parquet via la cellule de recueil des informations préoccupantes a fait avancer les choses.

Questions de la salle

Madame de CROZET, représentante de la chambre de commercer souligne que les commerçants peuvent être victimes mais également acteurs en matière de sécurité. Elle souhaite savoir comment cette problématique peut s'inscrire dans le CPSA.

Monsieur LECOQ rappelle qu'une réunion se tiendra en mars 2016 et regroupera les commerçants des 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements. Il est proposé que cette question soit posée lors de cette rencontre. Monsieur CHEYRE ajoute que le contrat parisien ne contient pas de fiche action pour les commerces, raison pour laquelle cette thématique n'a pas été incluse dans le contrat

d'arrondissement. Il indique cependant qu'une attention particulière est portée sur la rue de Rennes pour tout ce qui concerne les vols dans les magasins. Il en va de même pour les secteurs où sont présents des magasins dits de luxe. Monsieur LECOQ complète en indiquant que le classement en zone touristique d'une bonne partie du 6^{ème} arrondissement renforcera encore ces actions et devrait se traduire par l'ouverture de certains magasins le dimanche. Cela nourrira de nouvelles réflexions en la matière.

Madame GODFROY-GENIN, interroge le commissaire sur les actions du commissariat dans les collèges et les lycées. Elle relève que si les jeunes sont parfois les auteurs, ce sont également les victimes de ces comportements.

Monsieur ALVAREZ indique que la prise en charge des victimes entre dans les missions de la MPC. Il rappelle que sur l'année scolaire écoulée 109 interventions ont été réalisées dans les établissements du 6^{ème} arrondissement, ce qui représente 2 763 élèves sensibilisés. Les interventions sont adaptées à l'âge ainsi qu'à l'actualité des établissements concernés.

Madame LAFRIQUE complète en précisant que le Parquet intervient a posteriori et que ce sont des infractions difficiles à repérer car les victimes cachent ces infractions. En ce sens, le travail de prévention est très important.

Concernant les victimes, Monsieur CHEYRE indique qu'un partenariat particulier est mis en place avec l'Education Nationale pour suivre les jeunes qui ont fait l'objet d'une infraction.

Madame LEFEBVRE, juge des enfants pour le 6^{ème} arrondissement, précise que peu de mineurs domiciliés dans l'arrondissement sont poursuivis pour des actes de délinquance et que les mineurs sont plutôt victimes d'auteurs d'autres arrondissements. Pour autant, ce n'est pas un phénomène développé. Ce qui est plus préoccupant ce sont l'usage et les trafics de stupéfiants.

Clôture de la séance par Monsieur LECOQ.